

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUVEN DU 20 DECEMBRE 2007 A 20 H 30**

**Réunion présidée par** : M. LOAEC, Maire.

**Conseillers présents** : Mmes ARGALON-GLYNN, GOURET, HERLEDAN, HOPE, MAGOT, MM. BOUGUENNEC, CAPP, COSTIOU, COTTEN, GUIRINEC, LENNON, RIVIERE.

**Excusés** : Mme KERNEVEZ, MM. KERNEVEZ et LE QUEAU.

**Secrétaire de séance** : Mme HERLEDAN.

Mme GOURET est arrivée en séance à 20 h 45.

-----  
**- Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2007**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**- Tarifs communaux pour 2008**

M. le Maire communique la proposition de tarifs communaux pour 2008. La hausse des tarifs est de 2%, hormis pour certains services, qui restent stables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE de fixer les tarifs communaux pour 2008 tel que joint en annexe.

**- Nouvelle numérotation du chemin de Lesquidic Izella**

M. BOUGUENNEC expose sa proposition de nouvelle numérotation, plus rationnelle, des maisons située sur le chemin de Lesquidic Izella. Il est conscient que ces changements représentent une gêne pour les personnes concernées ; mais l'objectif est de faciliter l'accès aux services de secours tels que les pompiers et le SAMU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE la nouvelle numérotation des maisons du chemin de Lesquidic Izella, telle que jointe en annexe.

**- Décision modificative au budget 2007 – Dépenses imprévues**

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'article L 2322-2 du CGCT l'autorise à effectuer des virements du chapitre de dépenses imprévues aux autres chapitres à l'intérieur d'une section. Il rend compte d'un virement de crédits de 7 000 € effectué du compte 022 au compte 6411 dans le cadre de cette procédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la communication de l'état détaillé du virement de crédits opéré du compte 022 « dépenses imprévues » au compte 6411.
- ◆ DIT que l'examen des pièces justificatives ne donne lieu à aucune observation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 55.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 21 décembre 2007.

Le Maire,

Jean LOAEC.

